

BUREAU DE L'OFFICE DE L'HABITAT RIVES DE SEINE HABITAT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 février 2024

Objet : Approbation de la cession à intervenir du logement social n°24 portant lot 12 sis résidence Louis Pouey - 20 Jardins Boieldieu à Puteaux.

L'an deux-mille vingt-quatre, le vingt-huit février, les membres composant le Bureau, convoqués régulièrement et individuellement, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance (91, rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux) :

Etaient présents : Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD – Madame Agnès POTTIER-DUMAS - Monsieur Jacques KOSSOWSKI - Madame Sybille D'ALIGNY – Monsieur Vincent FRANCHI - Monsieur Frédéric ROBERT - Monsieur Luc AIT AISSA

Ont donné pouvoir :

Etaient excusés :

Etaient absents :

LE BUREAU

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.443-7 et suivants, L.451-5 et L.451-6,

Vu le courrier de la DRIHL Hauts-de-Seine du 17 janvier 2024 émettant un avis favorable pour l'aliénation du logement n°24 portant lot 12 de la résidence Louis Pouey.

Considérant que le 14 décembre 2023 l'OPH RIVES DE SEINE HABITAT a proposé la vente de plusieurs logements libres de la résidence Louis Pouey par voie de publicité avec une parution dans le journal Le Parisien, un affichage dans le hall de la résidence et une publication d'annonces immobilières sur le site Bienvéo,

Considérant que les offres d'achats devaient être adressées à l'OPH RIVES DE SEINE HABITAT au plus tard le 29 janvier 2024 à 17h30,

Considérant que la procédure de publicité préalable et l'ordre de priorité des acquéreurs dont les modalités sont respectivement établies par les articles R.443-12 et R.443-12-1 du Code de la construction et de l'habitation ont été respectés,

Vu l'estimation de la valeur du logement n°24 portant lot 12, T4 d'une surface de 80 m², situé au 2^{ème} étage, fixée à 408 000€ hors décote par BERGERAS Expertise dans son rapport rendu le 20 novembre 2022,

Vu le dossier de candidature de Monsieur David MERALI et de Madame Karen LAYANI, reçu le 29 janvier 2024 manifestant leur volonté d'acquérir le logement n°24 portant lot 12 de la résidence Louis Pouey au prix de 367 000€ et leurs avis d'imposition témoignant de l'éligibilité aux plafonds de ressources annuelles applicables aux logements financés avec le PLI + 11%,

Considérant que ces candidats étaient les seuls à se positionner sur l'acquisition dudit logement,

Considérant que le diagnostic DPE de ce logement n'est pas classé G ni F (il est classé D),

Il est proposé au Bureau de l'OPH Rives de Seine Habitat d'approuver la cession du logement social n°24 portant lot 12 de la résidence Louis Pouey sise 20 Jardins Boieldieu à Puteaux à Monsieur David MERALI et à Madame Karen LAYANI, logement T4 d'une surface habitable de 80 m², pour le montant de 367 000€,

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de Madame le Président,

DECIDE

Article 1^{er} : Approuve la cession du logement social n°24 portant lot 12 de la résidence Louis Pouey sise 20 Jardins Boieldieu à Puteaux à Monsieur David MERALI et à Madame Karen LAYANI, pour le montant de 367 000€.

Article 2 : Autorise le Directeur Général de l'OPH Rives de Seine Habitat à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la cession dudit logement, et lui confère tous pouvoirs à cet effet.

Résultat des votes : 7 voix pour

La délibération N°7 est adoptée des membres du Bureau présents ou représentés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

ADOpte
Pour Extrait Conforme
Le Président,

A circular stamp with the text "OPH RIVES DE SEINE HABITAT" around the perimeter and "OPH" in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.